

Le Cœur du Var labellisé « pôle d'excellence rurale »

Faire de la pratique et de la découverte équestres une vitrine touristique et un moteur du développement local, tel est l'enjeu de ce projet pilote dans le département

La filière équine était déjà bien représentée. Mais c'est désormais tout un territoire, de Viduban à Pignans, du Thoronet au Cannet, qui va galoper. Le projet de Pôle équiné Cœur du Var est devenu réalité. Hier, à la Maison de la nature des Mayons, le préfet Paul Mourier et le président du conseil général Horace Lanfranchi l'ont officialisé en signant la convention avec le Département et l'État. Le résultat d'une politique volontariste visant à « redynamiser les territoires ruraux en misant sur des potentiels existants. Tous les ingrédients étaient ici réunis pour faire de la filière équine un atout essentiel pour le territoire », se félicite Horace Lanfranchi. Les ressources naturelles, les centres équestres déjà implantés, la multiplicité des sentiers de randonnée Equi'découverte ou encore la tradition équine sont autant de raisons qui ont incité le conseil général à valoriser ce vaste potentiel. Le concours de l'État a permis de faire le reste.

Un projet local structurant

À l'instar des pôles de compétitivité lancés par l'État pour stimuler l'innovation, les pôles d'excellence rurale ont été institués dès 2005



Le préfet Paul Mourier, le sous-préfet Bernard Breyton, le président du conseil général Horace Lanfranchi, les maires de Cœur du Var et les acteurs partenaires étaient réunis à la Maison de la nature pour officialiser le pôle équiné.

(Photos Frank Muller)

(lire ci-contre). Le but? « Accompagner le réveil et des territoires ruraux », explique le préfet Paul Mourier. Un label, des dotations financières et des retombées directes en matière de création d'emploi et de services aux populations, le pôle d'excellence rurale est un véritable outil visant à faire du Cœur du Var une référence en matière de cheval. « La labellisation va permettre de fédérer tous les acteurs, publics et privés, afin

de valoriser les ressources locales, coordonner les initiatives et mutualiser les moyens de promotion, d'animation et de communication sur l'offre touristique. »

Pour Bénédicte Arrou-Vignod, chargée de mission tourisme au conseil général, la démarche permettra de structurer la filière équestre en lui donnant les moyens de ses ambitions. Le conseil général a, pour cela, mis la main à la poche. Pas moins

de 710 000 €, sur un budget total d'un million, ont été investis par le Département. Et son président Horace Lanfranchi d'espérer ne pas s'arrêter en si bon chemin. « C'est une sorte d'exemple. Mais transposable partout dans le Var et pour nombre d'activités. » Voilà peut-être de quoi concrètement imaginer le renouveau des territoires ruraux.

ÉTIENNE CHARLES
echarles@varmatin.com

Un dispositif national

Pour renforcer les dynamiques de projets créatrices d'emploi en milieu rural, la démarche des pôles d'excellence rurale, initialement créée en 2005, a été réactualisée. Elle vise à renforcer l'attractivité des territoires en faisant émerger des projets générateurs de valeur ajoutée, d'emploi directs et indirects et de développement local. L'État a ainsi lancé deux appels à projets, en 2010 et 2011, à destination des territoires de projets (Départements, établissements publics de coopération intercommunale, Pays, Parcs naturels régionaux...). Au total, 274 candidatures ont été déposées à l'échelle nationale. C'est dans le cadre de ce second appel à projet que le Pôle équiné Cœur du Var a été retenu. Les critères? « Son inscription rurale, la qualité du partenariat public/privé, sa contribution au développement durable ». La convention signée entre l'État et le conseil général du Var, porteur du projet, vise à définir le cadre global d'action du pôle, le Département s'engageant au nom de l'ensemble des opérateurs partenaires.



Les représentants de l'État et du Département signent la convention cadre.